

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6929**

Intitulé

Chargé de maintenance en environnement nucléaire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Institut régional universitaire polytechnique (IRUP)

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

227r Contrôle qualité des services énergétiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Chargé de maintenance en environnement nucléaire organise et réalise, seul ou en équipe, des opérations de maintenance sur une installation nucléaire (CNPE, sites de recherche, sites de fabrication ou de retraitement du combustible, ...). Il intervient pour le compte d'exploitants (EDF, AREVA, CEA, ...), ou d'entreprises prestataires de ces donneurs d'ordres.

Dans le cadre de ses missions, le Chargé de Maintenance en Environnement Nucléaire intervient à différents stades de la prestation de maintenance depuis la préparation jusqu'au bilan du chantier. Le Chargé de Maintenance en Environnement Nucléaire réalise ou supervise un geste technique et son contrôle, il assure l'organisation d'un chantier, il est responsable d'une équipe, en particulier de la sécurité et de la protection radiologique des hommes qu'il encadre, de la qualité de l'intervention, du respect de l'environnement, de la gestion des déchets et des règles de sûreté relatives aux installations.

Les capacités attestées relèvent de la sûreté, de la qualité, de la maintenance, de l'encadrement et de l'organisation d'une intervention en environnement nucléaire.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le Chargé de Maintenance en Environnement Nucléaire travaille, soit pour un exploitant (EDF, AREVA...), soit pour une entreprise sous-traitante assurant des prestations sur site nucléaire (EDF sous-traite 80% de sa maintenance).

Souvent, ces entreprises sont rattachées à de grands groupes : AREVA, EDF, ENGIE, VINCI, ONET, ORTEC ...

Les différents domaines de la maintenance industrielle en rapport avec le nucléaire sont : le génie civil, l'électricité industrielle, l'automatisme et l'instrumentation, la mécanique, la robinetterie, la tuyauterie et chaudronnerie, les contrôles non destructifs. D'autres domaines sont également concernés par la maintenance en environnement nucléaire, comme le démantèlement d'installations en fin de vie.

Le chargé de Maintenance en Environnement Nucléaire occupe des fonctions de :

- chargé de travaux en environnement nucléaire,
- chargé d'intervention,
- chargé d'essais,
- chargé de maintenance

avec une évolution possible vers des postes de : chef de chantier, responsable d'intervention, chargé d'affaires.

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1304 : Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation

I1503 : Intervention en milieux et produits nocifs

H2701 : Pilotage d'installation énergétique et pétrochimique

Réglementation d'activités :

De façon obligatoire :

RP1 (RadioProtection niveau 1) : Opérer sans compromettre sa propre sécurité, celle d'un tiers ou l'état radiologique de l'installation

RP2 (RadioProtection niveau 2) : Prendre en compte les aspects collectifs de la prévention des risques lors de la préparation, de l'exécution, du repli des chantiers en zone réglementée

Eventuellement, si l'activité professionnelle se déroule en Centre Nucléaire de Production d'Electricité :

HN1&2 (Habilitation de Niveaux 1&2) : Organiser et diriger des équipes dans le cadre de procédures pré-établies ou exercer des opérations de contrôle devant être réalisées par une personne différente de l'exécutant.

Certificat de stage Initial CSQ « CEFRI » (Complément Sûreté Qualité) : Permet de réaliser des interventions sur des Eléments Importants Pour la Sûreté (EIPS) sur site Electricité De France.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification se compose de 5 blocs de compétence :

- L'évaluation de ces composantes de la certification a lieu, soit en situation professionnelle réelle ou reconstituée, soit dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 6929 - Sécurité/radioprotection/environnement/déchets	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les analyses de risques et vérifier les parades - Prendre en compte le différentiel dosimétrique - Appliquer la démarche ALARA. - Réaliser et vérifier la décontamination du matériel <p>Evaluation : L'évaluation de ce bloc de compétences a lieu soit en situation professionnelle réelle ou reconstituée soit dans le cadre de la VAE.</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 6929 - Réalisation technique ou maintenance en environnement nucléaire	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en oeuvre les outillages appropriés - Réaliser l'intervention conformément aux documents professionnels - Assurer le contrôle qualité de l'intervention <p>Evaluation : L'évaluation de ce bloc de compétences a lieu soit en situation professionnelle réelle ou reconstituée soit dans le cadre de la VAE.</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 6929 - Organisation d'une intervention en environnement nucléaire et prise en compte des moyens THEO (Techniques, Humains, Economiques, Organisationnels)	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à l'obtention des régimes aux moments opportuns - organiser la logistique de son déplacement et l'accès au site - Contribuer au retour d'expérience (REX) <p>Evaluation : L'évaluation de ce bloc de compétences a lieu soit en situation professionnelle réelle ou reconstituée soit dans le cadre de la VAE.</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 6929 - Encadrement d'une intervention en environnement nucléaire	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en oeuvre les règles de sécurité - générer un esprit d'équipe - Respecter les règles hiérarchiques <p>Evaluation : L'évaluation de ce bloc de compétences a lieu soit en situation professionnelle réelle ou reconstituée soit dans le cadre de la VAE.</p>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 6929 - Sûreté/qualité :	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer le plan d'assurance qualité et suivre le document d'intervention - Obtenir les régimes adéquats avant une intervention - interpréter une analyse de risques <p>Evaluation : L'évaluation de ce bloc de compétences a lieu soit en situation professionnelle réelle ou reconstituée soit dans le cadre de la VAE.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Président du jury : un professionnel Membres : 50% professionnels, 50% formateurs
Après un parcours de formation continue	X	Président du jury : un professionnel Membres : 50% professionnels, 50% formateurs
En contrat de professionnalisation	X	Président du jury : un professionnel Membres : 50% professionnels, 50% formateurs

Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X		Président du jury : un professionnel Membres : 50% professionnels avec parité employeurs/salariés 50% formateurs

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Puis, arrêté du 11 mars 2004 paru au Journal Officiel du 13 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau III, sous l'intitulé "Chargé de maintenance en environnement nucléaire" avec effet au 7 août 2016, jusqu'au 04 octobre 2020.

Arrêté du 2 juillet 2012 publié au Journal Officiel du 7 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau III, sous l'intitulé "Chargé de maintenance en environnement nucléaire" avec effet au 21 avril 2012 jusqu'au 7 août 2016.

Arrêté du 10 avril 2009 publié au Journal Officiel du 21 avril 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, code NSF 255r, sous l'intitulé Chargé de maintenance en environnement nucléaire avec effet au 21 avril 2009, jusqu'au 21 avril 2012.

Arrêté du 3 janvier 2001 publié au Journal Officiel du 14 janvier 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 17 décembre 1996 paru au Journal Officiel du 14 janvier 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Technicien supérieur spécialisé en maintenance et environnement nucléaire'.

Pour plus d'informations

Statistiques :

65 certifiés par an, en moyenne.

Autres sources d'information :

www.irup.com

<http://www.irup.com>

Lieu(x) de certification :

Institut régional universitaire polytechnique (IRUP) : Auvergne Rhône-Alpes - Loire (42) [Saint Etienne]

IRUP

Campus Industriel

Rue Copernic CS 20369

42050 Saint Etienne cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Institut Régional Universitaire Polytechnique (IRUP)

Saint Etienne

Historique de la certification :

Ancien intitulés :

Technicien supérieur de maintenance en environnement nucléaire

Spécialiste de maintenance en environnement nucléaire

Certification précédente : Spécialiste de maintenance en environnement nucléaire